11 Numéro de publication:

0 251 844 A1

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 87401257.8

2 Date de dépôt: 04.06.87

(5) Int. Cl.4: E 05 B 7/00

E 05 B 15/16

(30) Priorité: 23.06.86 FR 8609405

Date de publication de la demande: 07.01.88 Bulletin 88/01

84) Etats contractants désignés: DE GB IT

7) Demandeur: AUTOMOBILES PEUGEOT 75, avenue de la Grande Armée F-75116 Paris (FR)

> AUTOMOBILES CITROEN 62 Boulevard Victor-Hugo F-92200 Neuilly-sur-Seine (FR)

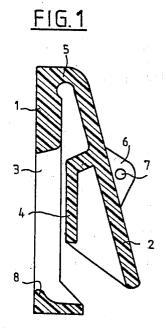
(2) Inventeur: d'Avico, Georges 32, avenue Marcel Sembat F-91200 Athis-Mons (FR)

Mandataire: Boivin, Claude 9, rue Edouard-Charton F-78000 Versailles (FR)

54 Poignée de porte à palette basculante.

Poignée de porte comprenant un encadrement (1) propre à être fixé par exemple sur la porte d'un véhicule automobile, une palette (2) de commande reliée par une articulation (5) à l'encadrement, et des moyens de rappel de la palette dans sa position de repos.

L'encadrement (1), la palette (2), l'articulation et les moyens de rappel sont constitués par une seule pièce en matière plastique moulée.



EP 0 251 844 A1

Poignée de porte à palette basculante

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

La présente invention concerne une poignée de porte comportant un encadrement propre à être fixé par exemple sur la porte d'un véhicule automobile, une palette de commande reliée par une articulation à l'encadrement, et des moyens de rappel de la palette dans sa position de repos.

1

Dans les poignées de ce genre actuellement réalisées, l'articulation est constituée par un axe reliant la palette et l'encadrement alors que les moyens de rappel sont formés par un ou deux ressorts qui sont mis sous contrainte lorsqu'on fait pivoter la palette et qui assurent ensuite le retour de la palette à sa position de repos. Mais il arrive que ces ressorts de rappel s'oxydent et se cassent.

La présente invention a pour objet un perfectionnement apporté à ces poignées de porte notamment dans le but de supprimer ce risque de casse et d'oxydation des ressorts.

La poignée de porte selon l'invention est caractérisée en ce que l'encadrement, la palette, l'articulation et les moyens de rappel sont constitués par une seule pièce en matière plastique moulée.

Dans un mode de réalisation particulier de l'invention, la palette est reliée à l'encadrement par une partie courbe suffisamment mince pour pouvoir se déformer élastiquement et constituer ainsi à la fois l'articulation et les moyens élastiques de rappel.

La poignée de porte selon l'invention présente l'avantage de ne pas comporter d'éléments oxydables tels que des ressorts. Elle est en outre d'un faible prix de revient puisqu'une seule pièce en remplace plusieurs. Enfin il n'y a plus d'axe pivotant donc moins d'usure.

On a décrit ci-après, à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation d'une poignée de porte selon l'invention, avec référence au dessin annexé dans lequel :

La Figure 1 est une vue en coupe de la poignée en position de montage;

Les Figures 2 et 3 sont des vues semblables à la Figure 1 respectivement en position de fermeture de la porte et en position d'ouverture.

La Figure 4 est une vue en coupe d'un détail d'une variante.

Telle qu'elle est représentée au dessin, la poignée de porte selon l'invention comprend un encadrement 1 destiné à être fixé à une porte, notamment de véhicule automobile, et une palette de commande 2 dont la largeur est inférieure à celle de l'ouverture 3 de l'encadrement 1 et qui présente sur sa face externe une partie de préhension 4. L'ensemble de la poignée est constitué par une seule pièce en plastique moulée présentant une certaine souplesse, la palette 2 étant reliée à l'encadrement 1 par une partie courbe 5 déformable de manière élastique, qui constitue une ar ticulation. La palette 2 présente sur sa face interne une oreille 6 reliée en 7 à la tringlerie de manoeuvre de la serrure. L'encadrement 1 présente à sa partie inférieure une partie 8 qui fait saillie dans l'ouverture 3 et constitue une butée pour la palette 2 en limitant sa course.

La Figure 1 montre la poignée au repos avant son montage sur une porte; la partie de préhension 4 est sensiblement parallèle au plan moyen de l'encadrement 1.

La Figure 2 représente la poignée montée sur un véhicule, en position porte fermée. La palette 2 a légèrement pivoté par rapport à sa position de la Figure 1 de sorte que la courbure de la partie 5 a augmenté et que la palette exerce sur la tringlerie qui lui est attelée en 7, un effort supprimant les jeux éventuels.

Pour ouvrir la porte, l'opérateur exerce une traction sur la palette 2, à l'aide de sa partie de préhension 4. La palette pivote, la partie 5 jouant le rôle d'articulation, et vient en fin de course rencontrer la butée 8 (Figure 3).

Lorsque l'opérateur cesse d'agir sur la palette 2, celle-ci revient à sa position de la Figure 2 sous l'action élastique de la partie 5 et des ressorts de rappel de la tringlerie et éventuellement de la serrure.

A la Figure 4, la partie 5 est renforcée par une lame de ressort 9 noyée dans la matière plastique.

Il va de soi que la présente invention ne doit pas être considérée comme limitée au mode de réalisation décrit et représenté, mais en couvre, au contraire, toutes les variantes.

Revendications

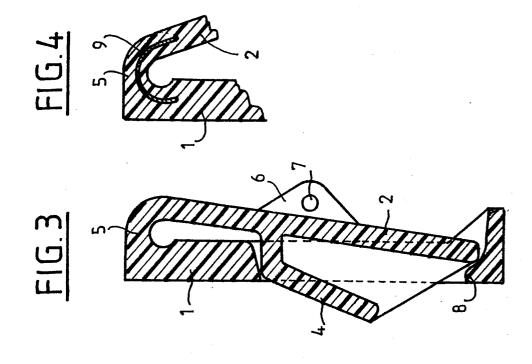
- 1. Poignée de porte comprenant un encadrement (1) propre à être fixé par exemple sur la porte d'un véhicule automobile, une palette (2) de commande reliée par une articulation (5) à l'encadrement, et des moyens de rappel de la palette dans sa position de repos caractérisée en ce que l'encadrement (1), la
- caractérisée en ce que l'encadrement (1), la palette (2), l'articulation et les moyens de rappel sont constitués par une seule pièce en matière plastique moulée.
- 2. Poignée de porte selon la revendication 1, caractérisée en ce que la palette (2) est reliée à l'encadrement (1) par une partie courbe (5) suffisamment mince pour pouvoir se déformer élastiquement et constituer ainsi à la fois l'articulation et les moyens élastiques de rappel.
- 3. Poignée de porte selon la revendication 2, caractérisée en ce que la palette présente sur sa face interne une partie de préhension (4) dont le plan moyen est au repos sensiblement parallèle au plan moyen de l'encadrement (1).
- 4. Poignée de porte selon l'une des revendications 2 et 3,
- caractérisée en ce que la partie courbe (5) est renforcée par une lame de ressort (9).
- 5. Poignée de porte selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisée en ce que l'encadrement (1)

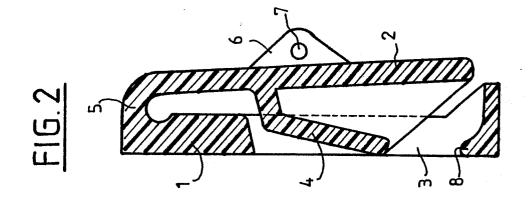
caracterisee en ce que l'encadrement (1) présente à sa partie inférieure une partie (8) qui

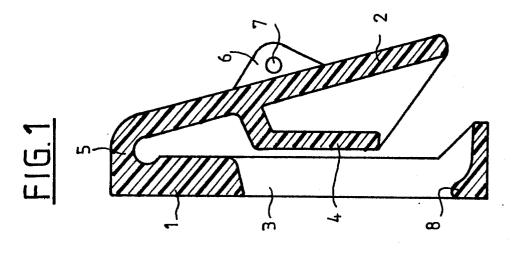
2

60

fait saillie à l'intérieur de l'encadrement et forme butée pour la palette (2).







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 87 40 1257

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS								
atégorie	Citation du document avec indication, en cas de besc des parties pertinentes		e besoin.	Revendicati concernée		CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)		
A	GB-A-2 126 477 LTD) * Page 1, ligne:		EEDEN	1	E	05 05	B B	7/00 15/16
	1490 17 119110.	3 03 33	,					
	ess tree e							
								•
					<u> </u>	DOMAII	NES TE	CHNIQUES
					-	RECHE	RCHE	S (Int. Cl.4)
						05		
					E	05	С	
		,						
		A-1-1:						
Le l	présent rapport de recherche a été é							
		Date d'achèveme 17-09-	nt de la recherche 1987	GERARD B.E.				
	CATEGORIE DES DOCUMEN	TS CITES	T: théorie ou p	rincipe à la	base d	le l'inv	ention)
Y:par aut A:arri	ticulièrement pertinent à lui seu ticulièrement pertinent en com re document de la même catégo ère-plan technologique	oinaison avec un	E: document d date de dép D: cité dans la L: cité pour d'a	ôt ou après demande	cette c	, mais late	publié	e a la
: do	ulgation non-écrite cument intercalaire		&: membredel	a même fam	ille do	cumer	ntcorr	esnondant

OEB Form 1503 03.82